

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original français

N°. ICC-01/04-01/06

Date 4 octobre 2007

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

Composée comme suit :

**M. le juge Adrian Fulford, juge président
Mme la juge Elizabeth Odio Benito
M. le juge René Blattmann**

Greffier :

M Bruno Cathala

**SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE
LE PROCUREUR
c/THOMAS LUBANGA DYILO**

Document Public

Demande d'extension de délai

Le Bureau du Procureur

M Louis Moreno-Ocampo, Procureur
Mme Fatou Bensouda, Procureur adjoint
M Ekkehard Withopf, Premier substitut
adjoint du Procureur

Les Représentants légaux des victimes

Me Carine Bapita Buyangandu
Me Luc Walley et Me Franck Mulenda

Le Conseil de la Défense

Me Catherine Mabilie
Jean-Marie Biju-Duval

**Le Bureau du conseil public pour les
victimes**

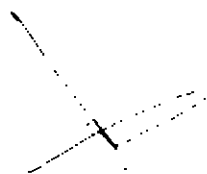
Me Paolina Massidda

Vu l'invitation de la Chambre de première instance I lors de l'audience du 2 octobre 2007 demandant aux représentants légaux des victimes a/0001/06 à a/0003/06 et a/0105/06 (les « Représentants légaux ») de soumettre des observations sur le protocole électronique de la Cour avant le vendredi 5 octobre 2007 à 16h,¹

Vu les « Conclusions sur des questions préliminaires » soumises par les représentants légaux des victimes a/0001/06 à a/0003/06 dans lesquelles ils ont émis le souhait que le Bureau du conseil public pour les victimes soit associé aux discussions relatives audit protocole électronique²,

Notant que le Conseil principal du Bureau du conseil public pour les victimes est actuellement en mission hors du siège de la Cour ce qui rend difficile sa contribution,

Les Représentants légaux demandent respectueusement à la Chambre de première instance I de bien vouloir étendre le délai octroyé pour le dépôt des observations sur le Protocole électronique de la Cour au vendredi 12 octobre 2007 au plus tard



Luc Walley et Franck Mulenda (absent à la signature), Représentants légaux des victimes a/0001/06, a/0002/06 et a/0003/06



**Carine Baturu Buyangandu
Représentant légal de la victime a/0105/06**

Fait le 4 octobre 2007

À La Haye (Pays-Bas) et à Bruxelles (Belgique)

¹ Voir la transcription de l'audience du 2 octobre 2007, n° ICC-01/04-01/06-T-54-EN (Real Time), 2 octobre 2007, pp 2-3, lignes 18-4

² Voir les « Conclusions sur des questions préliminaires », n° ICC-01/04-01/06-957, 24 septembre 2007, par 30, p 9